

DÉPARTEMENT DE LA GUYANE

DISCOURS

prononcé par

M. ERIGNAC René

Préfet de la Guyane

à

l'occasion de l'ouverture de la 2^e Session

Ordinaire du Conseil Général,

le 13 Novembre 1961



DI
RES
100

DÉPARTEMENT DE LA GUYANÉ

DISCOURS

prononcé par

M. ERIGNAC René

Préfet de la Guyane

à

l'occasion de l'ouverture de la 2^e Session

Ordinaire du Conseil Général,

le 13 Novembre 1961



nu 5553

8000 4975

B. 16/55

DEPARTEMENT DE LA GUYANE

DISCOURS

prononcé par

M. ERIGNAC René

Président de la Guyane

à

l'occasion de l'ouverture de la 2^e Session

Ordinaire du Conseil Général

le 12 novembre 1961

1961

MONSIEUR LE PRESIDENT,

MADAME,

MESSIEURS LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX,

Au moment où s'ouvre cette importante session, je voudrais brosser devant vous, à grands traits, certains aspects de la situation du Département de la Guyane en cette fin d'année 1961.

Je souhaite ainsi vous apporter des éléments qui vous permettront, dans une certaine mesure, d'orienter utilement vos travaux.

Mon propos n'a pas d'autre souci que celui-là, en même temps que d'informer la population à travers ses élus cantonaux.

Je traiterai successivement :

- de la situation des finances des collectivités locales et, en premier lieu, bien entendu, de celle du Département ;
- des opérations effectuées par l'Etat en 1959 et 1960 ;
- du mouvement comparé sur deux années des importations et des exportations ;
- du bilan de quatorze années de départementalisation dans le domaine de l'équipement et de l'exécution de la première tranche de la Loi de Programme ;

- et, enfin, des perspectives qui nous sont offertes par la dite Loi de Programme et par le Service Militaire Adapté.

*
* *

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que la situation budgétaire et financière du Département est fort mauvaise. Mon rapport de présentation du projet de Budget Primitif pour 1962, que vous avez en mains, s'attache à faire le point de cette situation et comporte des conseils de prudence dans le maniement des dépenses qu'il était de mon devoir de vous donner. *Prudence*, parce qu'à l'avenir, avec l'application du Plan Comptable, toutes les dépenses d'investissement à *plus d'un an*, devront être financées par l'impôt ou l'emprunt (ce qui revient au même) alors que la capacité contributive des Guyanais est très faible. *Prudence*, parce que l'appel à l'aide de l'Etat sous la forme de la subvention exceptionnelle d'équilibre doit se maintenir dans des limites raisonnables, ce dont vous êtes tous convaincus.

En bref, voici les caractéristiques essentielles du projet de Budget que je soumets à votre sanction :

sur un total de 1.786.152.539 francs de dépenses dites directes ou réelles (— dans mon rapport spécial vous trouverez la définition de cette nouvelle notion qui découle du Plan Comptable),

- les charges de *Personnel* interviennent pour 530 millions, ce qui représente 29,50 % du Budget ;
- et les dépenses d'*Aide Sociale*, auxquelles il convient d'ajouter celles d'*Hygiène* et de *Santé*, s'élèvent au total impressionnant de 1.117.500.000 frs soit 61 % du Budget, c'est-à-dire sensiblement plus de la moitié de la totalité des dépenses.

Ce sont là les deux Chefs de dépenses les plus lourds. A eux seuls, ils neutralisent plus des 3/4 du

Budget Départemental et ne laissent qu'une place très réduite aux autres dépenses, notamment aux charges d'entretien normal et de grosses réparations dont le patrimoine immobilier du Département a, vous le savez, le plus grand besoin car, d'année en année, il se dégrade dangereusement.

Quant aux perspectives d'investissement proprement dit, elles ne peuvent être, dans ces conditions, que pratiquement nulles.

Je voudrais surtout appeler votre attention sur la situation particulièrement inquiétante de trois Services Départementaux qui pèsent sur le Budget d'une façon que je considère comme anormale.

Il s'agit :

— de l'Imprimerie Départementale dont le déficit prévisionnel pour 1962 s'élève à plus de 46 millions !

— de la Pharmacie d'Approvisionnement Départementale qui prévoit pour 1962 un déficit de fonctionnement de 24 millions !

— du S.M.P.G., qui sollicite, pour l'exercice à venir, une subvention d'équilibre de plus de 11 millions !

Les bilans — si bilan il y a — de ces trois Services ne peuvent que se détériorer d'année en année. Les dépenses de *personnel* sont la cause directe de ces déficits. Il y a là une situation à laquelle il convient de remédier, de toute urgence, si nous ne voulons pas nous trouver à brève échéance, devant une dégradation de notre budget encore plus affligeante que celle que nous connaissons.

Car, il faut le dire, la *Section de Fonctionnement* constitue, à elle seule, la quasi-totalité du budget. La *Section d'Investissement* ne compte, en effet, que 150.547.747 frs sur un total de 1.786.152.539 frs.

Quant aux *recettes prévisionnelles*, elles sont constituées :

à raison de 28,9 % par la subvention exceptionnelle d'équilibre qui devrait s'élever, cette année-ci, à 516.514.879 frs., selon notre projet de budget ;

49,4 % par la participation de l'Etat aux dépenses d'Aide Sociale et de Santé Publique, soit 882.645.465 francs ;

5,2 % par l'attribution de péréquation au titre de la taxe locale, soit 93.428.750 francs.

Tout ceci constitue l'essentiel de l'apport métropolitain, soit au total 83,5 % de l'ensemble des recettes prévisionnelles, je dis bien prévisionnelles car, en définitive, avec le jeu du Budget Additionnel et des Décisions Modificatives, ce pourcentage sera largement dépassé et atteindra vraisemblablement plus de 90 %.

Le reste des *recettes* sera financé par :

- les centimes additionnels ;
- la taxe locale perçue directement (soit 8.500.000 francs) ;
- la taxe sur les carburants et les alcools ;
- la participation des communes aux dépenses d'Aide Sociale (3,8 % soit 67.904.000 frs) ;
- les récupérations sur les bénéficiaires de l'Aide Sociale ;
- par l'emprunt, qui intervient dans nos prévisions, pour 3,1 %.

L'effort direct du contribuable local se situera donc, en fait, aux environs de 10 % du budget et il est diffi-

cile — pour ne pas dire impossible — de lui demander davantage.

Mon rapport spécial vous précisera que si le Département demande aux citoyens, en 1961, 63.875.315 frs. d'impôts directs locaux, les 14 communes lui réclameront, à ce titre, 166.232.827 frs., ce qui fait un total de 230.108.142 frs., dans lequel le contribuable de Cayenne intervient pour : 204.649.588 frs.

dont 53.954.940 frs. pour la part du Département

et 150.694.648 frs. pour la part de la commune, ce qui représente 88,935 % du produit total des centimes additionnels mis en recouvrement dans le Département.

J'ajoute que l'élément déterminant de la valeur du centime est, de très loin, la *patente*. Chaque fois donc que les Assemblées locales votent des centimes additionnels c'est le commerçant qui est le plus touché. Il convient également de mesurer l'incidence du manie-
ment des centimes sur le *contribuable de Cayenne* tout en considérant, bien entendu, que Cayenne compte plus de la moitié de la population de la Guyane et qu'il est incontestablement le centre économique par excellence du Département.

*

* *

La situation financière de nos communes est à l'image de celle du Département.

Comme vous le savez, leurs *recettes* reposent essentiellement sur le produit des droits *d'Octroi de Mer* et la *Taxe locale* ou plutôt sur le minimum garanti au titre de la taxe locale et la péréquation.

C'est ainsi que, pour 1961, le rapport entre le produit de l'octroi de mer et l'ensemble des recettes ordinaires de nos communes s'établissait entre 20 % (Cayenne) et 53 % (Ouanary) ; pour le même exer-

cice, le rapport entre le produit de la taxe locale et l'ensemble des recettes ordinaires s'est situé entre 11 % (Cayenne) et 28 % (Macouria et Ouanary).

Pour être complet, je précise que l'incidence de la subvention de l'État pour sa participation aux dépenses d'intérêt général a été également, pour 1961, de l'ordre de 1 % (Cayenne) à 2 % (Ouanary, Montsinéry-Tonnégrande, Rémire, Sinnamary, Mana, Macouria).

L'appel aux *centimes additionnels*, compte tenu de la faible capacité contributive des habitants, est partout extrêmement modéré sauf à Cayenne où, comme je l'ai dit plus haut, le produit de l'impôt direct local atteindra cette année-ci 150.000.000 de francs, à l'Approuague-Kaw, à Sinnamary, à Kourou, à Matoury et à Roura où il semble que l'on fasse un réel effort fiscal. Voici, en effet, comment se présente la *charge fiscale* par habitant et par commune en 1961.

Elle est de : 11.162 francs pour Cayenne.

2.437 francs pour l'Approuague-Kaw.

1.567 francs pour Matoury.

1.331 francs pour Sinnamary.

1.312 francs pour Kourou.

1.165 francs pour Roura.

844 francs pour St-Laurent du Maroni.

834 francs pour St-Georges de l'Oyapoc.

797 francs pour Rémire.

638 francs pour Iracoubo.

232 francs pour Mana

Elle est égale à zéro à Macouria, Montsinéry-Tonnégrande et Ouanary.

Dans le domaine des *dépenses*, ce sont les *charges de personnel* qui pèsent le plus sur les budgets communaux. Elles représentent entre 27 % et 71 % de l'ensemble des budgets ordinaires de 1961, pendant que les dépenses d'*Aide Sociale* représentent entre

4 % et 11 %, alors que les charges d'électricité s'étagent entre 4 % et 14 %.

Il résulte de tout cela que les dépenses d'entretien et d'investissement sont trop souvent réduites à leur plus simple expression. Et ceci est regrettable car, un peu partout, on constate une dégradation inquiétante du patrimoine immobilier. J'ai appelé l'attention des Maires sur ce fait et je leur ai demandé — comme je vous l'ai demandé — d'apporter une attention toute particulière à cette notion d'entretien. Il doit y avoir un moyen de sortir de cette situation soit en faisant un effort fiscal spécial, soit plutôt, à mon sens, en utilisant le personnel plus rationnellement. Cela paraît d'autant plus facile que les communes n'ont pratiquement plus aucun effort à accomplir pour les investissements — sauf en ce qui concerne les écoles — puisque le FIDOM finance maintenant les réalisations à 100 %. On doit se réjouir de ces dispositions extrêmement libérales mais encore convient-il de bien se persuader que si le patrimoine s'enrichit il crée également des charges de conservation qui, elles, ne peuvent être supportées que par les seuls usagers.

*

* *

Comment se présente, sur un plan plus général, la situation du Département ?

Il y aurait là matière à de longues considérations, mais pour ne pas trop abuser de vos instants, je me bornerai à examiner deux points qui me paraissent de nature à vous intéresser plus particulièrement.

— d'une part, la comparaison des recettes perçues au profit de l'Etat et des dépenses que ce dernier a dû supporter en 1959 et 1960 ;

— d'autre part, le mouvement des exportations et des importations.

Voici ce que donne l'examen du premier point.

En 1959, les dépenses du budget de l'Etat, en Guyane, se sont élevées à : 2.987.147.565 frs.

Il convient d'y ajouter, pour être objectif, les dépenses des sociétés d'Etat, qui relèvent, elles aussi, de la puissance publique, c'est à dire 478.071.204 francs soit, au total, 3.465.218.769 frs., en précisant que, sur l'ensemble des dépenses proprement dites de l'Etat, figurent 443.349.726 frs. d'investissements financés par le FIDOM.

Pendant le même temps, les *recettes fiscales* perçues au profit de l'Etat (Contributions Directes, Enregistrement, Timbre, Domaines, Contributions Indirectes) se chiffraient à : 415.300.882 francs.

Il suffit de rapprocher de ce total les 3.465.218.769 francs de dépenses pour s'apercevoir que ceux qui répandaient, hier encore, le bruit que la Métropole s'enrichissait au profit de la Guyane se couvrent de ridicule. La différence est, en effet, de 3.049.917.887 frs. en faveur, si l'on peut dire, des dépenses.

L'effort accompli par le Budget de l'Etat n'a fait d'ailleurs que s'accroître en 1960 puisque les charges sont passées à : 4.016.064.190 frs. dont 577.988.176 frs. d'investissements FIDOM alors que les rentrées fiscales se sont élevées à : 322.582.712 frs., soit une différence de 3.693.481.478 frs. que l'Etat a dû couvrir.

Encore faut-il préciser que, dans ces chiffres, ne figurent ni les dépenses du Service de la Protection des Végétaux, ni celles du service local de la Radiodiffusion Nationale, qui sont ordonnancées par Fort-de-France, pas plus d'ailleurs que les dépenses et les recettes du service des *Postes et Télécommunications*.

Sachez seulement qu'en ce qui concerne les Postes et Télécommunications, les *recettes* se sont élevées à : 83.533.617 francs en 1959 et à 82.922.318 francs en 1960, alors que les dépenses atteignent :

216.860.650 francs en 1959 et

249.614.576 francs en 1960.

On peut dire que l'Etat a dû, en 1960, diriger sur la Guyane 3.860.000.000 de frs. environ pour couvrir son déficit d'exploitation et pour faire face aux charges du FIDOM.

Voilà donc, Madame, Messieurs, quelques chiffres que je m'abstiendrai de commenter mais qui devraient faire réfléchir quelques orateurs imprudents.

* * *

L'examen de la balance commerciale révèle que nous importons, hélas, à peu près tout ce qui est indispensable à l'existence et que nous exportons vraiment peu de choses.

En 1956, par exemple, les importations se sont chiffrées à 2.815.304.000 frs.
contre 342.143.000 frs.
de produits exportés.

Soit une différence de 2.473.161.000 frs.
en faveur des importations.

En 1960, on a enregistré 3.723.000.000 de frs.
d'importations et 543.114.000 frs.
d'exportations.

Soit une différence de 3.188.886.000 frs.
au bénéfice des importations.

Le trou entre les importations et les exportations n'a donc fait que se creuser, ce qui est inquiétant.

L'examen des importations amène à constater que, pour 1956, sur un total de 2.815.304.000 frs., les biens de consommation représentent 1.899.346.000 francs dont 944.759.000 frs. pour la seule alimentation, alors que les

biens d'équipement n'intervenaient que pour 915.458.000 francs.

C'est à dire qu'en 1956 les biens de consommation représentaient plus de 67 %, et les biens d'équipement 32 % de l'ensemble des importations.

En 1960, la situation s'est sensiblement modifiée au profit des biens d'équipement.

En effet, pour l'année considérée, sur un total de 3.723.000.000 de francs, les *biens de consommation* représentent 2.010.000.000 de francs, soit 54 % de l'ensemble, et les *biens d'équipement* 1.350.000.000 de frs, soit 38 % de l'ensemble.

Il y a bien une différence de 660.000.000 de frs. en faveur des biens de consommation, mais elle est nettement moins grande que pour 1956.

C'est là un signe évident de ce que le Département fait un effort d'équipement, mais il est affligeant de constater qu'un pays comme celui-là ait été contraint d'importer, en 1960, pour :

- 203.200.000 francs de viande sur pied ou de salaisons et conserves,
- 64.000.000 de francs de conserves et salaisons de poissons,
- 97.000.000 de francs de légumes frais et secs,
- 15.060.000 francs de café,
- 9.563.000 francs de maïs,
- 49.100.000 francs de riz,
- 67.640.000 francs de corps gras,
- 61.000.000 de francs de beurre,
- 7.100.000 francs de jus de fruits,

et j'en passe...

Quant à nos *exportations*, elles se situent à un niveau toujours très bas. On y retrouve sans cesse les mêmes rubriques : or, rhum, bois et des réexporta-

tions de divers produits tels que les parfums. Elles se sont chiffrées à 534.114.000 frs. en 1960, dont 305 millions d'or, 55,2 millions de rhum, 83,1 millions de bois, ce qui est loin d'être brillant.

Si l'on se réfère aux exportations enregistrées pendant les neuf mois qui viennent de s'écouler, il est à redouter qu'en 1961 les *exportations* ne dépasseront pas 410 millions. Nous assistons, en effet, à une baisse dans nos expéditions de bois, de même que dans les réexpéditions de produits divers sur le Brésil. La baisse la plus sensible (elle sera de l'ordre de 50 %) est enregistrée sur l'or, mais il est vrai que l'année 1960 avait été plutôt faste sur ce point.

En effet, cette année-là, les exportations d'or se sont élevées à 720 kgs d'or fin représentant une valeur de 305.287.560 francs contre 566 kgs, en 1959, soit une valeur de 170.000.000. Il convient de noter d'ailleurs que, sur les 720 kgs. exportés en 1960, 589 kgs. seulement avaient été extraits au cours de cette même année, la différence, soit 131 kgs provenant de stocks non encore exportés au 31 décembre 1959 ou de l'or-paillage.

Par contre, fort heureusement, nous enregistrons les premières manifestations de l'activité de l'usine « BIC » qui, à ce jour, a exporté pour plus de 40 millions de produits fabriqués à Cayenne.

Espérons qu'avec le développement de la pêche, l'essor que nous comptons donner à l'exploitation forestière et à l'exploitation minière, le démarrage de la petite industrie locale, le bilan de 1962 sera un peu plus réconfortant.

* * *

Tout ce que je viens de vous dire n'est pas particulièrement réjouissant et je m'en excuse auprès de vous. Mais il est bon de se pencher, de temps à autre, sur les chiffres car ils permettent de déceler les faiblesses de nos finances, comme de notre économie.

J'aborderai maintenant un chapitre plus encourageant, en tout cas plus positif, celui des investissements effectués dans ce Département depuis que la Métropole intervient directement à travers les Ministères Techniques et à travers le FIDOM, pratiquement depuis la départementalisation.

Vous aurez, dans quelques jours je l'espère, à votre disposition, le Bilan du IIIe Plan qui fait le point des progrès accomplis dans le domaine social comme dans le domaine économique.

Il faut vraiment être de mauvaise foi pour nier, comme le font certains, l'existence d'améliorations que beaucoup de pays de la zone Caraïbe peuvent nous envier. Il suffit de se rappeler l'état dans lequel se trouvait le pays, il y a 14 ans, dans le domaine de la Santé Publique, de la production électrique, de l'alimentation en eau potable, de l'infrastructure routière et aérienne, pour apprécier, à leur juste valeur, les résultats que nous avons sous les yeux.

Dans le domaine de la Santé Publique, que de changements ! Le paludisme et la malaria ont à peu près complètement disparu du territoire, la lèpre est en régression, le dépistage de la tuberculose et son traitement s'effectuent dans des conditions optima. Des Dispensaires se sont construits un peu partout, même dans l'Inini, un Institut Pasteur très moderne a été réalisé, le Sanatorium Hansénien de l'Acarouany s'est lui aussi enrichi d'installations de premier ordre, un projet d'Hôpital moderne a également été lancé à Cayenne.

Vous avez assisté à la progression suivante des constructions scolaires du premier degré et de la scolarisation :

En 1946, on comptait en Guyane 82 classes primaires,
En 1960, on en comptait 172.

Pendant le même temps, le nombre des élèves passait de 2.829 à 5.604.

Il est vrai que de 1950 à 1960, rien que pour les constructions du premier degré, l'Etat a accordé plus de 450.000.000 de francs de subventions auxquelles s'ajoutent les attributions au titre de la Loi Barangé qui se sont chiffrées, au cours de ces dernières années, en moyenne à 18 millions de francs par an.

Dans l'enseignement secondaire, les effectifs scolaires ont connu la même progression. Ils sont passés de 549 élèves en 1951 à 950 en 1960. Le Lycée Félix Eboué a subi dans le même temps des transformations importantes.

Même constatation avec l'Enseignement Technique dont les effectifs sont passés de 130 élèves en 1955 à 206 en 1960.

L'équipement électrique a, lui aussi, fait un bond en avant considérable. Pour Cayenne, la consommation est passée de 21.270 Kwh pour 259 abonnés en 1949 à 323.776 Kwh en 1960 pour 3.873 abonnés.

Le chef-lieu a été pourvu d'une adduction d'eau moderne et la plupart des communes ont suivi le mouvement. Un peu partout, des progrès sensibles ont été réalisés en matière d'assainissement.

La Route Nationale n° 1 s'est singulièrement améliorée entre Cayenne et Iracoubo. Il en est de même du réseau routier de l'Ile de Cayenne. Nous avons d'ailleurs investi plus de 2 milliards sur les routes nationales et près de 600 millions sur les routes secondaires. C'est d'ailleurs à partir de 1950 que se situe l'augmentation sans cesse croissante du parc automobile. Les statistiques révèlent qu'en 1945, la Guyane n'avait acquis que 30 véhicules dont 5 voitures particulières, un autocar, 24 camionnettes ou camions, alors qu'en 1958, par exemple, on atteint 157 véhicules dont 89 voitures particulières, 17 voitures commerciales, 6 autocars, 45 camions ou camionnettes.

Les installations portuaires ont, de leur côté, absorbé plus d'un milliard 200 millions.

Quant à l'infrastructure aérienne de l'intérieur, elle a été pratiquement créée de toutes pièces.

Cet effort a coûté à la Métropole, jusqu'en fin 1960, 8.360.000.000 de francs dont :

5.040.000.000 pour l'équipement de base,

1.340.000.000 pour la production,

1.980.000.000 pour les investissements à caractère social.

Telle était la situation lorsqu'est intervenue la Loi de Programme qui, pendant trois années, assure à la Guyane près de 1.550.000.000 par an sans compter les crédits des Ministères Techniques et l'aide, sous forme de prêts, de la Caisse Centrale de Coopération Economique. Je précise qu'une partie de cette dotation, la Tranche Locale qui, bon an mal an, représente 500.000.000 est répartie *souverainement* par votre Assemblée en application du Décret du 26 avril 1960. C'est là une prérogative extrêmement importante qui vous a été accordée et dont vous appréciez, j'en suis sûr, toute la valeur.

Les objectifs de la Loi de Programme, vous les connaissez parfaitement. Pour nous, il s'agit, en tout premier lieu, de créer une économie valable, de déclencher le mouvement de la production dans le secteur privé et des affaires, de mettre un terme à une situation tout à fait artificielle et parfaitement anormale surtout lorsqu'on connaît les ressources latentes de ce pays.

Nous avons décidé ensemble de réserver le maximum de crédits au développement de l'agriculture, de l'élevage, de l'exploitation forestière et à l'équipement des exploitants, sans oublier la pêche qui peut devenir, très rapidement, une source importante d'activités et de ressources. Nous nous sommes assigné également quelques objectifs en ce qui concerne le tourisme et, bien entendu, l'effort dans le domaine routier sera poursuivi. Il est vrai que sur ce point

particulier des perspectives très intéressantes nous sont offertes par le Service Militaire Adapté dont je vous entretiendrai plus loin, et par l'intervention très probable, du Fonds Européen pour le Développement de l'Outre-Mer.

L'Enseignement Technique et l'Habitat sont également appelés à concourir à ce vaste mouvement d'investissement pendant qu'avec les crédits de la section locale vous poursuivrez la modernisation de l'équipement électrique, l'achèvement des programmes d'aménée d'eau, d'assainissement, de construction de digues. Vous avez, également, décidé d'en terminer rapidement avec le futur Centre Hospitalier et de permettre à Cayenne et à Saint-Laurent du Maroni de se doter d'Abattoirs modernes.

Je voudrais faire plus particulièrement le point de quelques projets auxquels, je le sais, vous êtes très attachés.

Le projet d'aménagement du polder Marie-Anne a été doté de 80 millions en 1961. Il vient de démarrer sous l'égide de la SATEC et le contrôle du Génie rural.

La construction de la route dite du Gallion a connu une progression considérable au cours de cette année-ci. Elle est pratiquement terminée jusqu'au pont de « Trompion ».

La réfection du pont du Tour de l'île va être entreprise incessamment et nous commençons à étudier la réfection du pont des Cascades.

Les travaux de *construction du slip de carénage* du Larivot ont commencé. Ils seront poursuivis sans désemparer.

La construction de l'appontement de Saint-Laurent du Maroni est également commencée.

Les travaux d'exhaussement du Collège Technique de Cayenne et l'agrandissement du Lycée Félix Eboué sont en cours.

L'aménagement du nouveau lotissement « Les Manguiers » est mené de façon vigoureuse et nous espérons lancer, dans quelques semaines, la construction d'un programme de 108 logements à loyer très modéré. Ainsi que j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer ici même, nous avons prévu dans ce lotissement une cinquantaine de « lots à construire », entièrement viabilisés, qui seront réservés aux petites bourses.

Nous espérons entreprendre un effort semblable à St-Laurent du Maroni à l'occasion de la prochaine tranche de crédits.

L'Abattoir de Cayenne devrait normalement être mis en chantier avant la fin de l'année, de même qu'un projet d'aménagement de chambres froides pour la conservation du poisson.

Avec le chantier du futur *Centre Hospitalier*, tout cela a contribué à redonner un coup de fouet aux affaires et à consolider le marché du travail. Nous devons nous en réjouir.

J'ajoute que la *propagande touristique* en faveur de la Guyane entre, enfin dans une phase active. La « SITO » vient, en effet, d'éditer en accord avec l'autorité préfectorale, un dépliant en couleurs, rédigé en langue française et en langue anglaise ; ce dépliant, dont je vous ai fait remettre un exemplaire, a été diffusé en Europe et surtout en Amérique du Nord. Au même moment, les Services du Tourisme de l'Ambassade de France à Washington éditaient un autre dépliant, joliment présenté lui aussi, rédigé en langues anglaise, espagnole et portugaise. Il servira utilement notre cause dans les deux Amériques.

Enfin, je tiens à souligner, le côté extrêmement positif de la récente visite en Guyane de M. HERZOG,

Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports, de M. BABIN, Recteur de l'Académie de Bordeaux et de M. COURTOUX, Inspecteur Général des constructions scolaires.

Sur le plan de *l'équipement sportif*, des avantages extrêmement intéressants vont nous être apportés dans le cadre de la Loi de Programme de l'équipement sportif. D'une part, nos projets seront subventionnés sur la base de 75 %, d'autre part, nous ne serons pas soumis à la règle du Quota, ce qui signifie que pratiquement tous les projets que nous présenterons pourront être subventionnés, à la condition, bien entendu, qu'ils soient raisonnables. Dans l'immédiat, Cayenne va être doté d'une piscine et le stade digne de ce nom, que sa jeunesse attend depuis longtemps, va enfin voir le jour.

Sur le plan de *l'équipement scolaire*, Technique et Secondaire, des décisions importantes ont été également prises. C'est ainsi qu'un Collège Technique Féminin à base d'Enseignement Ménager et d'Enseignement Commercial va être créé à Marchoux et que le Collège Technique Masculin va être repris sur de nouvelles bases. Enfin, pour répondre à un vœu plusieurs fois exprimé par votre Assemblée, je crois pouvoir vous affirmer que les élèves, filles et garçons, du Secondaire et du Technique vont dans un proche avenir, disposer d'internats.

* * *

Je vous disais plus haut que la mise en œuvre des crédits de la Loi de Programme avait contribué à donner un regain d'activité au pays.

Mais il est certain que cette intervention de la Puissance Publique ne pourra durer éternellement. Il est un fait que personne ne discute à savoir que les crédits publics sont actuellement à peu près les seuls à alimenter le mouvement des affaires, que le moin-

dre à-coup dans leur distribution provoque, en l'état actuel de notre économie, des perturbations parfois très graves.

Il convient donc de tout mettre en œuvre pour qu'intervienne, sans plus tarder, ce *relais* du secteur privé que tous ceux qui aiment ce pays appellent de leurs vœux.

Ce fameux relais paraît se manifester à l'horizon et c'est pour nous un sujet de constant souci de l'aider à se rapprocher de l'arrivée.

On parle, vous le savez, de l'installation prochaine à Cayenne et à Saint-Laurent du Maroni de deux puissantes sociétés américaines de conditionnement de crevettes, de la venue, également prochaine, de grosses sociétés d'exploitation forestière. On parle aussi de l'agrandissement des usines « BIC » et de la venue d'affaires similaires.

Sachez que mon Administration ne néglige absolument rien pour encourager l'installation sur notre sol de ces entreprises qui doivent non seulement nous apporter des capitaux, mais encore, nous l'espérons, permettre la création de plusieurs centaines d'emplois bien rémunérés, notamment d'emplois féminins.

J'ai à peine besoin de vous rappeler que les travaux de sondage du gisement de bauxite de Kaw ont virtuellement commencé et que la SOGUYBAU s'installe actuellement en Guyane. Cette société sait qu'elle peut compter sur l'appui total de l'Administration.

Ces perspectives constituent pour la Guyane un très grand espoir.

Il faut que ce mouvement d'appel des capitaux aille en s'emplifiant et pour cela nous devons nous attacher à inspirer confiance.

L'Administration est tout entière convaincue de ce qu'elle a, dans cette action, un rôle de premier plan

à jouer. Elle le fera en se montrant compréhensive et *humaine*. Nous sommes tous persuadés, à quelque échelon de la hiérarchie que nous nous trouvions, que la réussite de cette entreprise, est également fonction, pour une grande part, de *l'efficience de la machine administrative*. L'affirmation de cette conviction est la meilleure preuve de notre bonne volonté. Mais, rien de valable ne se fera sans le consentement unanime de la population tout entière et sans sa participation active à l'œuvre de redressement.

Les Pouvoirs Publics à eux seuls seraient impuissants.

Cependant, l'aide matérielle et les encouragements ne nous manqueront pas.

Voici d'ailleurs que l'Armée vient, en quelque sorte, à notre secours, à travers une forme inédite, voire même révolutionnaire, du Service Militaire, sous le vocable de Service Militaire Adapté. Pour définir cette intervention de l'Armée, je laisse la parole à M. JACQUINOT, Ministre d'Etat chargé du Sahara, des Départements et Territoires d'Outre-Mer, qui s'exprimait ainsi devant l'Assemblée Nationale, le 24 Octobre dernier :

« Il s'agit de procéder à l'appel de tout le contingent des Départements d'Amérique pour parvenir à une complète égalité des citoyens devant la loi. Mais compte tenu, d'une part, de la nécessité d'accélérer la *promotion sociale dans ces Départements* et, d'autre part, de porter remède au déséquilibre démographique entre les deux îles surpeuplées et la Guyane sous-peuplée, l'idée s'est imposée qu'il fallait, d'une part, adapter le Service Militaire aux nécessités du développement économique et social en assurant la *formation professionnelle* du contingent dans des centres techniques en fonction des besoins civils des Départements, d'autre part, *contribuer à la mise en valeur de la Guyane par des unités du Génie à partir des re-*

crues de la Martinique et de la Guadeloupe, ce qui doit constituer une amorce de l'émigration volontaire de l'excédent des populations de ces îles.

Pour bien comprendre l'esprit du plan, il faut se souvenir qu'il ne vise pas à résoudre, à lui seul, le problème démographique des Départements d'Amérique ; notamment le développement d'un courant migratoire vers la Métropole se révèle particulièrement nécessaire.

Il ne se propose pas, non plus, d'assurer le peuplement de la Guyane par des moyens autoritaires. Il ne saurait être question, en effet, de contraindre des hommes à habiter de force dans des régions où ils ne souhaitent pas vivre. Seules la persuasion et la mise en place d'une série d'avantages financiers et sociaux doivent permettre une émigration volontaire ».

Nous utiliserons les unités du Service Militaire Adapté à la construction de routes, de chemins et de pistes d'avion, à l'aménagement de centres de peuplement. C'est ainsi qu'il est prévu de lancer, dès le début de l'année prochaine, les jeunes sapeurs et les bulldozers en direction de Régina et de St-Georges de l'Oyapoc, compte tenu de la priorité que donne à cet axe la prochaine exploitation des bauxites de Kaw. Déjà, le BCEEOM dresse les plans et devis de cette future route avec, d'ailleurs, l'aide de l'armée.

Dans les prévisions du Service Militaire Adapté, figure aussi la construction d'une route entre Cayenne et Maripasoula, par Saül et Sophie, en reprenant le chemin abandonné de Bélizon.

Je me dois de vous signaler l'excellent travail exécuté récemment par la Gendarmerie qui, avec quelques centaines de milliers de francs seulement, a ouvert, au milieu de difficultés que vous devinez, un tracé entre Maripasoula et Saül par Sophie. J'espère pouvoir donner prochainement au Capitaine NICOL les moyens de convertir ce tracé en piste jeepable.

Nous apporterons ainsi l'espoir aux populations de cette région qui n'avaient aucun moyen pratique de commercer entre elles. J'espère même aller plus loin. Nous étudions actuellement un projet d'aménagement agricole du secteur de Saül, projet qui tendrait à accroître, à discipliner la production et à commercialiser les produits vivriers et les fruits de cette région en vue de leur acheminement sur Cayenne.

Puisque j'en suis à l'Inini, je vous signale qu'en 1962 nous construirons cinq nouvelles classes pour les populations tribales, 2 pour les Palikours de l'Oyapoc, 1 pour les Galibis d'Iracoubo, 1 pour les Bonis du Bas-Maroni à Apatou, 1 pour les Roucouyennes à l'îlet Tolinga.

Comme vous le voyez, l'Inini n'a pas été oublié dans ce vaste mouvement de renouveau.

* * *

Pour terminer, en m'excusant d'avoir retenu aussi longtemps votre attention, je résumerai ainsi cet exposé :

— la situation des finances du Département et des Communes est toujours — et de plus en plus — délicate. Le Département, en particulier, ne peut assurer l'équilibre de son budget sans une aide toujours massive et grandissante de l'Etat.

— les recettes fiscales de l'Etat ne couvrent qu'une infime partie des dépenses de fonctionnement des services publics et des investissements (en 1960, chaque fois que l'Etat a encaissé 100 frs, il a dépensé 1.168 francs) ;

— la différence entre les importations et les exportations s'accroît sans cesse en faveur des importations ;

— il est toutefois très réconfortant de constater que ce Département a atteint dans le domaine de l'équipement et, singulièrement, dans le domaine de l'équipement scolaire et social, un niveau que beaucoup de pays pourraient nous envier et, cela, grâce à l'intervention de la puissance publique.

Mais la situation financière et économique du pays fait un devoir aux élus, comme aux Pouvoirs Publics, de s'attacher à créer, sans autre retard, une économie valable axée sur la mise en valeur de ses richesses réelles. Nous y trouverons des satisfactions sur le plan social et nous verrons, du même coup, se résoudre le problème des finances locales.

Certes, il convient de ne pas se dissimuler les difficultés de toutes sortes qui nous attendent, mais les obstacles se franchiront d'autant plus facilement que la population tout entière s'associera à cet effort. Il faudra également que, dans l'intérêt général, certaines passions se taisent et que se crée un climat de calme et de sérénité, sans lequel il ne sera possible ni d'attirer les capitaux privés, ni d'entreprendre de grands desseins.

Le gouvernement est à nos côtés, décidé à nous aider au maximum et davantage encore que par le passé. Ne vient-il pas de le prouver avec le Service Militaire Adapté, création hardie dont la Guyane doit être le principal bénéficiaire ?

L'avenir se présente donc sous de bons auspices.

Pour ma part, je suis convaincu que nous réussirons.



Imprimerie Paul LAPORTE
Cayenne — (Guyane Française)
